

Règlement des activités sportives à Penthalthaz

Préambule

Les cours d'aquagym sont dispensés par des moniteurs brevetés.

Ils ont pour but de vous muscler (travailler son cardio), de vous étirer, de travailler vos articulations en douceur, de manière fluide et positive pour le corps.

Période et durée des cours

Les cours ont lieu selon l'organisation mise en place entre l'ASPIC et la piscine de Penthalthaz. L'ASPIC et la piscine de Penthalthaz se réservent le droit d'ajouter, supprimer ou modifier des cours selon la demande et la disponibilité des lignes d'eau.

Les horaires et tarifs sont consultables sur les sites internet de l'ASPIC et de la piscine de Penthalthaz.

Chaque cours dure 45 minutes. Les participants doivent être prêts, en tenue, au bord du bassin au minimum 5 minutes avant le début du cours.

Les cours se déroulent pendant la saison d'été, à des dates prédéfinies et en fonction des disponibilités des bassins de la piscine de Penthalthaz à l'exception des jours fériés et des fermetures de la piscine pour des événements, manifestations, problèmes techniques ou une météo non-compatible avec la baignade.

Inscriptions

Les inscriptions aux cours d'aquagym sont obligatoires.

Elles doivent être réalisées via l'application RESASPORTS, téléchargeable sur votre smartphone, ou en ligne sur le site <https://social.resasports.com/fr/>.

Pour ce faire, les participants devront créer un compte personnel avec identifiant et mot de passe.

Pour toute question relative à l'inscription ou au mode de fonctionnement de l'application Resasports, vous pouvez contacter le secrétariat de l'ASPIC par téléphone au numéro 021 863 13 50, selon les horaires d'ouverture du bureau, écrire un courriel à info@aspicoss.ch, ou vous adresser directement au garde-bains de la piscine de Penthalthaz.

Le calendrier de réservation est disponible 15 jours avant la date du cours au maximum. L'effectif des cours est limité à 20 personnes pour le confort des usagers. Au-delà, une liste d'attente sera générée par le système. Dès lors qu'une place se libère, les personnes en attente recevront une notification automatique par mail. L'inscription sera effective seulement après confirmation sur la plateforme.

Tarifs et modalités de paiement

Le tarif d'un cours à l'unité est de CHF 20.-. Le cours est payable sur place directement au garde-bains ou au moniteur en espèces ou par « Twint ». Tout autre moyen de paiement ne sera pas accepté.

Vous avez la possibilité d'acheter une carte multi entrées au prix de CHF 100.- (5 cours + 1 offert) auprès de la piscine de Penthalthaz ou auprès du secrétariat de l'ASPIC.

Règlement des activités sportives à Penthalthaz

Si vous possédez déjà un abonnement Aqua de la Piscine des Chavannes, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel : CHF 15.- pour le cours à l'unité ou une carte multi entrées à CHF 75.- (5 cours + 1 cours offert) à disposition uniquement auprès du secrétariat de l'ASPIC.

Attention, les détenteurs des abonnements Aqua de la piscine des Chavannes qui se présenteraient directement à Penthalthaz pour un cours paieront le prix plein, à savoir CHF 20.-.

Les tarifs précités ne comprennent pas l'entrée à la piscine de Penthalthaz qui devra être payée sur place selon les prix en vigueur. Les détenteurs de l'abonnement saisonnier de la piscine de Penthalthaz ou de l'abonnement combiné Cossonay-Penthalthaz ne paient pas l'entrée à la piscine.

Les tickets ou les cartes multi entrées font office de preuve d'achat. Il pourrait vous être demandé de les présenter pour un contrôle. Il est donc conseillé de les conserver jusqu'au début du cours.

Annulation des cours

Les cours peuvent être annulés au plus tard 24 heures à l'avance, via l'application Resasports. Passé ce délai, l'annulation doit se faire auprès du secrétariat de l'ASPIC par courriel à info@aspicoss.ch ou par téléphone au 021863 13 50 pendant les heures d'ouverture du bureau.

En cas d'annulation pour des raisons météorologiques, les participants seront avertis 24 heures à l'avance via l'application Resasports.

En cas d'annulation des cours inhérente à un problème technique, en lien avec l'exploitation de la piscine de Penthalthaz et indépendant de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Les cours étant dispensés en extérieur, la température de l'eau ne pourra pas être considérée comme un juste motif d'annulation, la combinaison en néoprène étant acceptée.

Matériel et effets personnels

L'ASPIC et la piscine de Penthalthaz mettent à disposition le matériel nécessaire aux cours à l'exception des effets personnels de la participante/du participant, à savoir le maillot de bain, les lunettes et les linges. Les combinaisons en néoprène sont autorisées.

Les participants sont tenus de prendre soin du matériel. En cas de dommage causé à ce dernier en raison d'une utilisation inappropriée ou du non-respect des consignes du moniteur, l'ASPIC et la piscine de Penthalthaz se réservent le droit de demander une compensation financière.

Règles d'hygiène

Les chaussures sont interdites aux bords du bassin. Les chaussures spécifiques pour l'aquagym sont quant à elles tolérées.

La douche est obligatoire avant d'accéder aux bassins.

Règlement des activités sportives à Penthalthaz

La nourriture est interdite dans les vestiaires et dans l'enceinte de la piscine. Une gourde avec de l'eau est autorisée et conseillée.

Le port du bonnet n'est pas obligatoire mais conseillé. Les cheveux longs doivent être attachés.

Règles de comportement

Les participants aux cours s'engagent à respecter l'intégrité du moniteur et des autres participants. Ils se présenteront à l'heure, en tenue et suivront les consignes du moniteur.

La piscine des Chavannes et la piscine de Penthalthaz se réservent le droit de refuser l'accès à ses installations à toute personne dont le comportement et/ou la mauvaise tenue pourrait être contraire à la sécurité, à la réputation et aux intérêts de l'établissement ou créeraient une gêne pour les autres clients. En cas de refus d'accès en raison des faits précités, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Disposition finale

Un avis médical est vivement recommandé avant de participer à une activité sportive.

Dans tous les cas, les participants prennent l'entière responsabilité de pratiquer une activité sportive et déchargent la piscine des Chavannes et la piscine de Penthalthaz de tout incident qui pourrait se produire durant le cours en lien avec une problématique médicale.

L'inscription à un cours vaut comme acceptation du présent règlement.

